



Communiqué

Date: 03.10.2013

Plus d'achats tests et moins de ventes illicites d'alcool en 2012

Les 6'000 achats tests réalisés en 2012 ont révélé quelque 1'700 ventes illicites d'alcool à des mineurs (28,8%). Telles sont les conclusions de la statistique nationale 2012 des achats tests d'alcool que publie aujourd'hui la Régie fédérale des alcools (RFA). L'amélioration constatée par rapport à 2011 ne doit pas conduire à un relâchement. La vente d'alcool dans le cadre de manifestations ponctuelles et durant la nuit reste en ligne de mire.

La barre des 6'000 achats tests d'alcool a pour la première fois été franchie en 2012 (5'518 achats tests réalisés en 2011). Cette augmentation quantitative est d'autant plus réjouissante qu'elle s'accompagne d'une amélioration qualitative. Avec 28,8% de vente d'alcool aux mineurs, le taux de 2012 est non seulement inférieur à celui de l'année 2011 (30,4%), mais également en dessous de la moyenne de tous les achats tests depuis le début des années 2000 (31,1 %).

Résultats par région, point de vente et période de la journée

En Suisse alémanique, région pionnière en matière d'achats tests d'alcool, le nombre d'achats tests enregistrés est demeuré stable entre 2011 et 2012. La proportion des achats tests réalisés outre-Sarine diminue cependant au profit de la Suisse romande et du Tessin, où les achats tests ne sont pratiqués à large échelle que depuis quelques années. Le Tessin affiche le taux de ventes illégales le plus bas (17,7%), suivi de la Suisse alémanique (27,8%) et de la Suisse romande (39%).

Suite à la statistique nationale 2011, davantage d'achats tests ont été effectués dans les points de vente les plus sensibles, tels que les événements/fêtes, les bars et les manifestations sportives. Comme il fallait s'y attendre, les taux de vente mesurés en 2012 sont encore plus élevés qu'en 2011 (54,1%, 44,7% et 38% contre 50,3%, 42,8% et 30,6% en 2011). A l'instar des autres points de vente testés, une amélioration à court terme est envisageable si des mesures sont prises au niveau de la sensibilisation et de la formation du personnel de vente.

A l'autre bout du spectre, les stations-service affichent le taux de vente le plus faible (16,6% en 2012, 26,6% en 2011). C'est le résultat de l'intensification des efforts menés par ces points de vente depuis 2009. En 2012, près d'un achat test sur trois a été réalisé dans une station-service. On assiste également à une diminution importante du taux de vente dans les take away, dans les kiosques ainsi que dans les restaurants/café et chaînes de magasins.

Sans surprise, c'est après 19 heures que de l'alcool est remis plus facilement aux mineurs, avec 33,4% de taux de vente contre 21,9% durant la journée. Par rapport à 2011, une amélioration notable doit toutefois être relevée (50,5% en soirée et 28% en journée).

Enseignements et perspectives

Le renforcement de la protection de la jeunesse fait partie des priorités stratégiques du Programme National Alcool (PNA). Les achats tests constituent l'un des meilleurs instruments pour améliorer le respect des âges légaux pour la remise d'alcool aux jeunes (16 ans pour la bière et le vin, 18 ans pour les boissons spiritueuses). Les achats tests sont recensés au niveau suisse depuis l'an 2000 sur mandat de la RFA. Durant cette période, la moyenne nationale des taux de vente illégale d'alcool a baissé de 83,5% à 28,8%. Ce recul permet de tirer plusieurs enseignements :

- Les points de vente affichent en général des taux de vente illicite élevés lors des premiers achats tests. Ce constat s'applique également du point de vue des régions et des horaires testés.
- Lorsque des achats tests sont réalisés de manière conséquente et durable et qu'ils sont accompagnés d'efforts ciblés de sensibilisation et de formation du personnel, le taux de vente diminue de manière importante en l'espace de quelques années. Ce taux tend toutefois à nouveau à la hausse lorsque l'attention des acteurs impliqués se relâche.
- L'utilisation des achats tests comme instrument de sensibilisation a ses limites. Des sanctions pénales (amendes) en cas de vente illicite contribueraient certainement à renforcer le respect des âges légaux sur le terrain. Elles inciteraient par ailleurs de nombreux acteurs notamment étatiques jusqu'ici sur la réserve à effectuer des achats tests. La création d'une base légale adéquate sur le plan fédéral est actuellement en discussion au parlement dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'alcool.

Renseignements:

Nicolas Rion, responsable de la communication
Régie fédérale des alcools
031 309 12 64, info@eav.admin.ch

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par le(s) document(s) suivant(s):

- Documentation de base